

Délibération N° 2024-44

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 juillet 2024,
sous la présidence de Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment l'article 38 ;
Sur proposition de la Présidente de l'Université,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Election du Vice-président chargé du Conseil d'administration

Les administrateurs ont élu M. James WALKER, membre élu du collège A du Conseil d'administration, Vice-président chargé du Conseil d'administration, au 1^{er} tour à la majorité absolue des membres en exercice (25 voix pour, 1 abstention et 1 voix ne prenant pas part au vote).

Membres en exercice : 37
Quorum : 19
Présents et représentés : 27

Fait à Lyon, le 15 juillet 2024

La Présidente de l'Université Lyon 2



Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 19 juillet 2024.
La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 19 juillet 2024.